

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-152 du 26 Avril 1996

Portant nomination au Ministère du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition
des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996 ;

SECRET :

Article 1er;- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme :

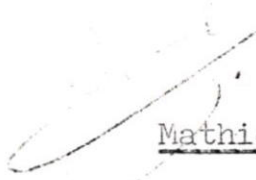
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Claude AGBEMAVOR
- Chef de Cabinet : Monsieur Emmanuel AKPAKI

.../...

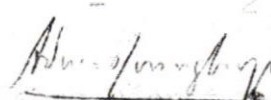
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 26 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

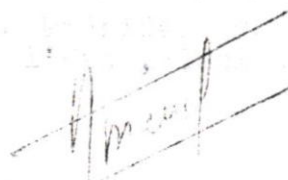

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,


Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,


Moïse MENSAH.-


Gatien HOUNGBEDJI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 4 MCAT 4 MF 4 AUTRES MINISTÈRES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-